Ventes des Notaires de Lille

Dans la séance du jeudi 28 décembre 1905, au local de la Chambre, 7, rue de Puébla, il a été adjugé

Désignation des immeubles	Résultats	Mises à Prix
1° Lille, rue de Tournai, 134, maison à usage d'épicerie avec écurie, pour	11.250	10.000
2° Id. rue de Voltaire, 2 bis, maison de rentier, pour	8.500	6.000

ANNONCES LÉGALES

Par acte sous seing privé, en date des six, huit et dix décembre mil neuf cent cinq, portant la mention suivante : « Enregistré à Cysoing, le vingt-neuf décembre mil neuf cent cinq, f° 3, case 33, reçu trois francs soixante-quinze centimes. Signé : Illisible. » Dont un exemplaire a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Lille et un autre au greffe de la Justice de Paix du premier arrondissement de Lille le vingt-neuf décembre mil neuf cent cinq ;

Il a été constitué entre la Caisse rurale d'Audinghen (P.-de-C.), représentée par son directeur M. Henri Geneau de Lamartière et ses administrateurs MM. Charles Leroy et Eugène Delattre ; la Caisse rurale de St-Omer-Capelle, représentée par son directeur M. G. Payelleville et ses administrateurs MM. Gustave Mabille et Ferdinand Lassalle ; la Caisse rurale de Templeuve, représentée par son directeur M. Achille Willemo et ses administrateurs MM. Louis Dechateau et Jules Delboé, et toutes les Caisses rurales et toutes les Caisses ouvrières qui adhéreront par la suite aux statuts, une Société en nom collectif à capital variable, sous le nom de « Caisse Centrale de la Région du Nord », dont le siège est à Lille, 11, parvis St-Maurice.

La Société est constituée sans capital. Elle a pour but de procurer des capitaux aux Caisses associées qui en manqueraient et de faire toutes les opérations nécessaires pour faciliter le fonctionnement des Caisses associées, en se conformant aux dispositions des statuts.

Peuvent seules faire partie de la Caisse centrale les Caisses rurales et les Caisses ouvrières remplissant les conditions requises pour être membres de l'*Union des Caisses rurales et Ouvrières françaises à responsabilité illimitée*, faisant partie de cette *Union* et ayant leur siège dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se compose de dix membres élus par l'Assemblée générale pour dix ans ; il est renouvelable par moitié tous les cinq ans : la cinquième année le sort désigne les cinq membres sortants.

Sept membres du Conseil d'administration peuvent être pris en dehors des membres des Caisses associées ; tous sont indéfiniment rééligibles.

En cas de décès ou démission d'un membre du Conseil d'administration, le Conseil de surveillance nomme un membre provisoire, qui restera en fonctions jusqu'à la plus prochaine Assemblée générale.

Le Conseil d'administration aura pour mission :

1° De surveiller les Caisses associées, de contrôler leur comptabilité et leurs opérations, de s'assurer qu'elles fonctionnent régulièrement et sont administrées conformément aux règles de la prudence et aux statuts ;

2° De décider la réduction ou même la fermeture du crédit ouvert à celles des Caisses adhérentes qui s'écarteraient des règles statutaires ou dont l'administration ne paraîtrait pas suffisamment sage et prudente.

Le Conseil d'administration exerce tous les droits de la Caisse centrale ; il a tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par les statuts au Conseil de surveillance ou à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration se réunit une fois par mois, et plus souvent s'il est nécessaire. La présence de trois membres dont le directeur ou l'un des vice-directeurs, est nécessaire pour la validité des délibérations. — Les membres du Conseil d'administration qui auront manqué à trois séances consécutives pourront être révoqués par le Conseil de surveillance réuni au Conseil d'administration, et remplacés provisoirement jusqu'à la plus prochaine Assemblée générale.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance se compose de dix membres élus pour deux ans par l'Assemblée générale ; chaque année, cinq membres sont soumis à réélection. La première année le sort désigne les cinq membres sortants. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Le Conseil de surveillance a pour mission :

1° De vérifier les écritures, la comptabilité et les opérations de la Caisse, et d'en faire un rapport écrit à l'Assemblée générale annuelle ;

2° D'autoriser le directeur à compromettre et à transiger sur l'avis conforme du Conseil d'administration.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale se compose de toutes les Caisses adhérentes, représentées par leur directeur, ou en cas d'empêchements par un de leurs membres. Dans le cas où le directeur d'une Caisse serait membre du Conseil d'administration ou du Conseil de surveillance de la Caisse centrale, il sera suppléé à l'Assemblée générale par un délégué nommé par le Conseil de surveillance de la Caisse rurale ou ouvrière qu'il s'agit de représenter.

Chaque Caisse n'a qu'une voix dans l'Assemblée générale.

Le représentant d'une Caisse peut se faire remplacer par un mandataire pris parmi les membres d'une des Caisses associées.

L'Assemblée générale se réunit tous les ans, dans le courant du mois de novembre ; des sessions extraordinaires ont lieu toutes les fois que le Conseil d'administration, le Conseil de surveillance ou un quart des Caisses associées le demandent.

La convocation de l'Assemblée générale a lieu par simples lettres adressées aux directeurs des Caisses rurales et des Caisses ouvrières adhérentes, ou par un avis inséré dans les journaux désignés par le Conseil d'administration pour recevoir les communications de la Caisse Centrale de la Région du Nord.

Lettres ou publications doivent parvenir ou paraître au moins huit jours à l'avance.

Pour les Assemblées extraordinaires on indiquera les motifs de la Convocation.

L'Assemblée générale est présidée par le directeur du Conseil de surveillance, assisté de deux assesseurs pris, l'un dans le même Conseil, l'autre dans le Conseil d'administration.

Les votes ont lieu à main levée, sauf lorsqu'il s'agit d'élections, ou lorsque un quart des membres présents réclame le scrutin secret.

L'assemblée générale délibère valablement, quel que soit le nombre des présents. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votes exprimés, au premier tour de scrutin, et à la majorité relative au second tour.

En cas de partage, la voix du président de l'Assemblée générale est prépondérante.

Néanmoins, pour prononcer l'exclusion d'une Caisse associée, ou pour modifier les statuts, il faudra que les deux tiers des associés soient représentés à l'Assemblée générale.

Les membres du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance de la Caisse centrale assistent à l'Assemblée générale avec voix délibérative.

L'Assemblée générale a tous les droits et tous les pouvoirs de la société ; elle peut prendre toutes les décisions, et arrêter tous les règlements intérieurs qu'elle juge utile au bon fonctionnement de la Caisse centrale.

Chaque année, elle procède aux élections statutaires, elle reçoit les comptes et bilans et le rapport du conseil de surveillance, et s'il y a lieu d'administration, et leur donne décharge.

Ces comptes, bilans et rapports doivent être à la disposition des membres de l'Assemblée générale, au siège social, trois jours avant la séance.

En aucun cas, la Caisse centrale ne pourra émettre des obligations au porteur ou nominatives.

OPÉRATIONS

Les Caisses associées ne possèdent pas d'actions, ne font aucun versement et ne reçoivent pas de dividende : le capital social se compose exclusivement de la réserve qui est constituée par l'accumulation de tous les bénéfices réalisés par la Caisse sur ses opérations et par les dons volontaires.

La Caisse centrale a exclusivement pour but de faciliter le fonctionnement des Caisses associées, *dans la mesure où cela lui est possible.*

Pour en faciliter le fonctionnement des Caisses, elle doit les pousser à vivre par leurs propres forces : par conséquent, et pour les encourager à chercher sur place les capitaux dont elles ont besoin, elle ne doit leur prêter qu'à un taux notablement supérieur à celui servi généralement aux déposants des Caisses rurales.

En aucun cas, elle ne pourra prêter à un taux qui ne soit pas supérieur au moins de 1/2 0/0 au taux moyen payé, par les Caisses associées, à leurs déposants ; — sauf, bien entendu, à exiger un taux encore plus élevé, si c'est nécessaire pour le bon fonctionnement de la Caisse centrale.

La Caisse centrale se procure par des emprunts les capitaux nécessaires à son fonctionnement.

La Caisse centrale prête ses capitaux aux seules Caisses associées.

GRATUITÉ DES FONCTIONS

Les fonctions de directeur, de membres du Conseil d'administration et de membres du Conseil de surveillance sont essentiellement gratuites, et ne donnent droit qu'au remboursement des dépenses faites pour le compte de la Caisse.

MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Les présents statuts ne pourront être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration qui sera tenu de consulter le Conseil de surveillance. La modification des statuts ne pourra être votée que par une Assemblée générale extraordinaire à laquelle les deux tiers des membres assisteraient ou seraient représentés. La lettre ou l'avis de convocation à cette Assemblée doit indiquer les points sur lesquels une modification est proposée.

La Société est fondée pour un temps illimité, à partir du dix dix décembre mil neuf, cent cinq, jour de sa constitution. En cas de dissolution la réserve est employée à rembourser aux Caisses associées les intérêts payés par chacune d'elles en commençant par les plus récents et en remontant jusqu'à épuisement de la réserve. La dissolution ne peut être prononcée que par l'Assemblée générale extraordinaire réunie et statuant dans les conditions établies ci-dessus.

Si trois Caisses déclarent s'opposer à la dissolution de la Société et vouloir continuer ses opérations, la dissolution ne pourra être prononcée ; le réserve in comptabilité, seront remises à ces Caisses, les autres ayant seulement le droit de se retirer.

Les Caisses qui veulent s'opposer à la dissolution de la Société pourront en faire la déclaration à l'Assemblée générale qui prononcera cette dissolution. Elle auront un délai de six mois à dater de cette Assemblée générale, pour faire notifier par acte d'huissier leur résolution au directeur de la Caisse centrale ou au liquidateur nommé par l'Assemblée générale. Passé ce délai, elles seront déchues de leur droit d'opposition et la réserve pourra être employée à la destination désignée dans l'article 29.

Dans le cas où trois Caisses ou moins auront usé de leur droit d'opposition, le directeur ou le liquidateur sera tenu, dans les quinze jours qui suivront la réception de l'opposition, de prévenir par lettre recommandée, toutes les Caisses qui étaient associées, de la continuation de la Société. Elles auront en délai d'un mois pour déclarer si elles veulent rester dans la Société ou s'en retirer. Leur silence équivaudra à une démission.

Pour extrait conforme :
(Signé) JULES FRANÇOIS.

Du procès verbal de la première assemblée générale de la Caisse centrale de la région du Nord, dont le siège est à Lille, 11, parvis St-Maurice, en date du vingt-six décembre mil neuf cent cinq, dont une copie conforme porte le mention suivante : « Enregistré à Cysoing le vingt-neuf décembre mil neuf cent cinq, f° huit, case trente-trois, reçu trois francs soixante-quinze centimes, signé : Illisible », et dont deux autres copies portant la même mention ont été déposées le vingt neuf décembre mil neuf cent cinq l'une au greffe du Tribunal de Commerce de Lille et l'autre au greffe de la Justice de Paix du premier arrondissement de Lille ; il appert que M. Jules François, prêtre, demeurant à Templeuve, a été délégué pour remplir les formalités légales de constitution de la dite Société de la Caisse centrale de la région du Nord et que ont été élus membres du Conseil d'Administration de cette Société :

MM. Charles Roussel, propriétaire, notaire honoraire, demeurant à Lille, directeur ; René de la Serre, propriétaire, demeurant à Bondues, vice-directeur ; Octave d'Hespel, propriétaire, demeurant à Fournes-en-Weppes, vice-directeur ; Alexandre Cavroie, propriétaire, demeurant à Saulty (Pas-de-Calais), vice-directeur ; Jules François, prêtre, demeurant à Templeuve, secrétaire ; Claude Arthaud, propriétaire, demeurant à Ambletense (Pas-de-Calais) ; Adrien de Haulecloque, propriétaire, demeurant à Belloye-St-Léonard (Somme) ; Achille Willemo, cultivateur, demeurant à Templeuve (Nord) ; Alphonse Tierny, propriétaire, demeurant à Arras (Pas-de-Calais) ; Henri Geneau de Lamartière, cultivateur, demeurant à Audinghen (Pas-de-Calais), lesquels ont déclaré accepter.

Pour extrait conforme :
(Signé) JULES FRANÇOIS

Seclin, 31 Décembre 1901. — Diabétique depuis longtemps, j'étais soumis à un régime alimentaire sévère. Le 25 octobre dernier, je commençai à prendre vos granules, l'analyse révélait : 50 gr. 85 de glucose par litre ; aujourd'hui, zéro, et sans m'être soumis à aucun régime. Je me fais un plaisir et un devoir de vous communiquer ce merveilleux résultat, etc. H.V.

Au docteur Dassonville, 53, rue de la Redoute, Roubaix. Consultations Lundi, Mardi, Vendredi, de 9 à 12 heures. 17

DEMANDES et OFFRES D'EMPLOI

Entrepreneur de Menuiserie d'une ville de l'Aisne occupant 12 à 16 ouvr. veut se retirer bientôt, désire *associé ou contrem. ou ouv. intelligent*, pour reprendre. — Ecr. E.F., *Journal de St Quentin.* 8787

On demande dans une distillerie voisine de Lille
UN AJUSTEUR-TOURNEUR
Rép. au bureau du journal à Lille, aux Initiales V.W. 8785

UN SOUS-OFFICIER
retraité demande place de confiance, petit salaire. S'adr. à M. Nimalle, rue de Fives, 97, cour Malines, Lille. 9365

COMMERCE
Jeune homme 14 ans 1/2, demande emploi. S'adresser rue Racine, 31, Lille. 9285

AVIS
Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres en réponse aux annonces ne doivent pas être adressées à M. le Directeur du journal, mais qu'ils doivent se conformer aux indications données dans les dites annonces.
Exemple : On demande une servante connaissant très bien son service. Réponse au bureau du journal, aux initiales L. B. Adresserla réponse aux lettres L. B., et non au *Directeur du journal.*

CABINET de L. MONTAIGNE-BELON
Gradué en droit, 316 bis, rue Solférino, à LILLE.

A VENDRE ou à LOUER
A Avelin, face église, maison de campagne avec 10.000 mèt. de jardin clos de murs, veste habitation, écurie, remise, etc.
CAPITAUX A PLACER
sur hypothèque à 4 0/0.
Bureau de 2 à 6 heures.

Bicyclette
marque Terrot, ayant très peu roulé, modèle 1904, à vendre immédiatement. Prix 125 fr. Valeur 275 fr. Pr. adresse au bureau du journal, Lille. 8783

Cabinet Civil et Commercial
J. DEFOURNY
Rue du Grand Chemin, 6, Roubaix
Achats et Ventes de propriétés et fonds de commerce. Partages. Sociétés. Décès de successions. — Honor. modérés. — Consultations à 1 franc. 8899

AUTOMOBILES
Grand choix de voitures neuves et d'occasion, de toutes marques.
Automobiles « Bolide » neuves, de 10 à 28 chevaux, livrables de suite.
J. CÉSURE & Cie
161, rue de Paris, LILLE
LOCATIONS ET RÉPARATIONS

BEURRE PUR EXCELLENT
Frais chaque jour
Le demi-kilo 1 35
Par 1 kilo 2 65
Par 3 kilos 2 60
Par 5 kilos 2 50

HUILE A SALADE
Depuis le litre. 0 70

Huile d'Œillette pure
Par un litre. 0 95
Par 10 litres 9 00

Huile à brûler
Par un litre. 0 65
Sucre en carton . . 0 65
Cassonade 0 65
Tablettes 0 65

POIS et HARICOTS conservés
depuis la boîte 0 60

CAFÉS TORRÉFIÉS
depuis le kilo 3 20
Par 5 kilos 3 15

Chicorée au litre
en poudre depuis . . 0 25
en grains depuis . . 0 35

ALCOOL A BRULER
0 50 le litre

Bougies ordin., le paq. 0 90
» à trous . . . 1 05
» l'Etoile . . . 1 15

COGNAC, RHUM, KIRSCH
depuis 2 fr. le litre
GENIÈVRE, EAU-DE-VIE, AMER
depuis le litre 1 60

Vins Rouges naturels
depuis le litre 0 30
Vin blanc depuis . . 0 45

MALAGA supérieur
le litre 1 50
Malaga blanc. . . . 1 80

SIROPS D'AGRÉMENT
depuis le litre 1 00
Sirop d'orgeat, qualité supérieure 1 25

VÉGÉTALINE
en pains et en boîte
BEURRE D'AVESNES
frais chaque jour
ÉPICERIE de l'HOTEL-de-VILLE
place de Rihour, 12, LILLE
(en face la Mairie)

SI VOUS VOULEZ
apprendre la musique ou faire de rapides progrès, nous vous recommandons comme professeur du solfège et de piano, Mademoiselle REIGNARD.
Religieuse sécularisée, elle est depuis longtemps chargée du cours de musique d'un de nos plus important pensionnats.
S'adresser 6, square Ramery, Lille. 8476

J. MOREL MACHINES à coudre
Réparateur, Acheteur de machines
Seul Vendeur des Uerts, des Uavis
Réparations. Rue Nationale, 171

GRAINES, SEMENCES
Potagères, Fourragères
DE FLEURS
Trèfles, Luzernes
de Prairies
COLORANT POUR BEURRE
CATALOGUES GRATIS
F. MONTAIGNE-QUÉTU
Rue des Sept-Agaches, 5, LILLE
Exposition des ruches à Paris

5 fr. et plus par Jour
pour un capital minime
La Cie Le Ruche assure aux personnes des deux sexes de sérieux bénéfices en offrant sa machine à trier, un travail simple et facile. On reprend l'ouvrage, la distance n'y fait rien. — Ecrire de suite au Directeur A. Poyé, 75, rue Jacquemars-Giélée, à Lille (Nord).

AU PETIT BAZAR
Pierre SEILLAN
42, rue de la Gare, 42 - ROUBAIX
Grand choix de Jeux et Jouets, Articles de Ménage. Emaillé. Fer blanc. Fer battu. Porcelaines. Articles pour Fumeurs. Maroquinerie, Ceintures, Bretelles, Bijouterie, Vannerie, Coutellerie, Plumeaux et Brosses. Albums de Photographie et de Cartes postales depuis 1 f. 25.
Succursale : 15, rue St-Jacques, TOURCOING

DENIS-DIDIER
DENTISTE
86, Rue du Moulin
ROUBAIX
Tous les soins de bouche. Toutes les sortes d'appareils, or, platine, aluminium, Celluloïd, Caoutchouc.

Compagnie du Gaz de Roubaix
Eclairage et Chauffage
Appareils de tous styles et de tous prix pour l'éclairage au GAZ et à l'ÉLECTRICITÉ : lustres, suspensions, girandoles, appliques, etc.
Articles divers pour l'incandescence par le gaz.
Appareils pour la cuisine et le chauffage des appartements, réchauds, cuisinières en fonte brute ou émaillée ; foyers en tous genres, au gaz et au coke pour salons et salles à manger.
Réchauds à gaz pour entremets de toilette et pour repasseurs, pâtissiers, chapeliers, tailleurs, coiffeurs. — Chauffe-bains à gaz, pendentionnés.
Voir Exposition
Rue du Curé, 16, Roubaix

Qu'importent
Le Froid, la Pluie, les Brouillards, l'Humidité ?
N'avons-nous pas contre ces inévitables désagréments de la saison froide, l'incomparable bouclier, la cuirasse invulnérable ;
N'avons-nous pas les
Pastilles Valda
Avec elles on se préserve
Avec elles on se soulage,
Avec elles on se guérit
des MAUX de GORGE, ENROUEMENTS, RHUMES de CERVEAU, BRONCHITES, GRIPPES, INFLUENZA, RHUMES, CATARRHES, ASTHME, EMPHYSÈME, PNEUMONIES, etc.
L'usage des
PASTILLES VALDA
C'est la sécurité des Bronches, la sauvegarde des Poumons
C'est un brevet de longue vie.
Avis Important
EXIGEZ BIEN les VÉRITABLES en boîtes de 1.25 portant le mot VALDA et la bande de garantie.
Ne vous laissez pas tromper
En VENTE
Dans toutes les Pharmacies du Monde

Nous apprenons que
LA MONDIALE
Société d'Assurances Mutuelles sur la Vie
dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs
S'EST CONSTITUÉE DÉFINITIVEMENT
à Lille, le lundi 18 Décembre courant.
Cette création constitue un évènement en assurance-vie, car « La Mondiale » est la première Société mutuelle dont les statuts limitent les frais de gestion tout en étant basés sur les vrais principes de l'assurance.
Il y a là une idée tout-à-fait nouvelle dont l'honneur revient aux diverses personnalités bien connues de notre région qui en sont les fondateurs et administrateurs ou qui ont tenu à y apporter dès le principe leur adhésion.
La Mondiale a été constituée avec
UN MILLION
de Capitaux Assurés
véritable succès en assurance-vie, étant donné les difficultés que rencontre ordinairement à ses débuts toute institution de ce genre.
Un brillant avenir est réservé à La Mondiale, nous applaudissons à nouveau à l'intelligente initiative de nos concitoyens.

INSTITUT ORTHOPÉDIQUE
de LILLE (Avenue du Colysée, Canteleu)
REÇOIT MALADES DE TOUTES CONDITIONS
Méthode spéciale supprimant
1° Les corsets (gênants et sans effet) dans le traitement des Déviations du Dos { Scoliose, mal de Pott, dos rond (omoplates saillantes).
2° Les opérations, l'appareils et les longues immobilisations dans le traitement des :
Difformités des Membres { Pieds bots, Pieds plats, Genou valgum, Rachitisme
et Boiteries { de naissance et autres : Luxations, coxalgies, paralysies infantiles. Maladie de Little (raideur des bras et des jambes) toutes les affections articulaires.
Massage méthodique pour affections diverses : Rhumatisme, Sciatique et leurs suites, toutes les atrophies musculaires, etc.
Chambres de repos et de convalescence.
Consultations tous les jours. — Dr SALMON Directeur.

ARTHRITIQUES Buvez à vos repas CONTREXEVILLE PAVILLON

"AU LILAS BLANC"
MANUFACTURE DE FLEURS ARTIFICIELLES
Maison WERQUIN
Anicet AMELOOT, Successeur
38, rue Grande-Chaussée, LILLE
SPÉCIALITÉ DE BOUQUETS pour 1re COMMUNION

RELIURES DE LUXE
et d'amateurs, reliures spéciales, pour manuscrits et bibliothèques. — Jean THIARIN, rue des Poutrains, 42, Tourcoing.

INSTALLATION de gymnases complète
J. VROMAN
Rue des Fabricants, ROUBAIX
CHAUFFAGE Electrique SANDON'S

Les MAUX de JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncle, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau, que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et qui guérit radicalement. C'est le traitement le plus efficace, le moins cher, qui réussit toujours même lorsque les autres ont échoué. Sous son action bienfaisante, l'Enflure, la Lourdeur des Jambes, les Démangeaisons ne tardent pas à disparaître pour faire place à la guérison.
Nous donnons ce conseil avec la plus grande sincérité, parce que nous pouvons affirmer le résultat.
Demandez l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER à la Pharmacie Dependier, rue du Bac, à Rouen, qui vous l'enverra franco contre 6 francs 50 avec la Brochure illustrée contenant les nombreuses attestations de guérisons. Vous reconnaîtrez l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER à la signature C. Dependier en rouge sur l'étiquette.
Dépôts à Lille : phie Danjon, r. de Béthune ; à Douai, phie Delsoutre, et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Vous tous qui souffrez d'Oppressions
ASTHME
EMPHYSÈME, BRONCHITE CHRONIQUE
Ecrivez à M. L. BRUNEAU, Pharmacien à Lille, et vous recevrez GRATUITEMENT et franco une BOITE D'ESSAI DE
Poudre et Cigarettes Escouflaire
avec nombreux Certificats de guérisons.
DÉPOT dans toutes les BONNES PHARMACIES.
Exiger le titre CERF COURONNÉ sur chaque boîte.

MIROITERIE - VITRERIE
Encadrements
GRAVURES
Maison Paul Honoré, Henri TROUSSON, Sr
7, Contour Saint-Martin, 7 — ROUBAIX
PASSE-PARTOUT
1 Fac-Simile d'Aquarelles
ASSURANCES CONTRE LE BRIS DES GLACES

TRANSPORTS CAMIONNAGE
Matériel pour curage de fosses
ENTREPRISE de TERRASSEMENTS en tous genres
EMPIERREMENTS - PAVAGES
Louis COLIN et ses Fils
77, Bd Victor Hugo LILLE
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTIONS

FABRIQUE SPÉCIALE DE
BUREAUX AMÉRICAINS
et Classeurs à Tabliers
1m15 en chêne ciré . . . 125 f.
1m30 » . . 140
1m45 » . . 160
Fermin DELAUNOY
31, rue Pellart, 31 — ROUBAIX
Ameublements en tous genres — Tapisserie — Literie
INSTALLATION COMPLÈTE A FORFAIT

FABRIQUE DE CUISINIÈRES
en tôle et en faïence décorée
RÉPARATIONS EN TOUS GENRES
Eloi DEMBYERE
CONSTRUCTEUR BREVETÉ S. G. D. G.
ROUBAIX — 9, rue de l'Epeule — ROUBAIX
Grand choix de Foyers pour salon, salle à manger. — Calorifères pour véranda, bureau. — Intérieur de cheminées en faïence et fonte ornée ou en cuivre.
Prix Modérés

Vu par Nous, Maire de la Ville de Lille, pour légalisation de la signature de M. [illegible]